

Valeur et utilisation du Fonds de soutien à la recherche pour l'année 2023-2024

Pour l'année 2023-2024, la subvention du Fonds de soutien à la recherche (FSR) à l'Université de Moncton s'élevait à **975 874 \$**, montant qui comprenait un investissement de **1 476 \$ pour la sécurité de la recherche**. La figure 1 illustre comment les fonds ont été utilisés, conformément aux catégories des dépenses admissibles.

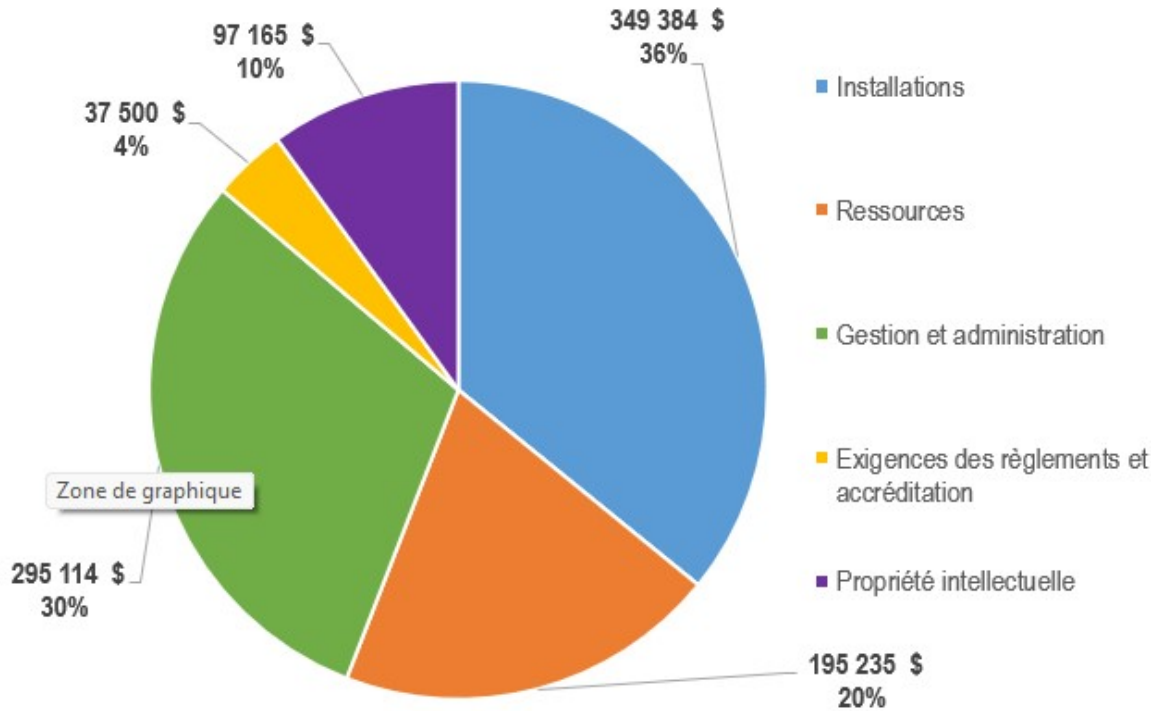


Figure 1 : Utilisation de la subvention du FSR, 2023-2024

Sur le plan des installations de recherche, l'impact de la subvention du FSR est important car celle-ci contribue à assurer l'entretien, la sécurité et le bon fonctionnement des espaces et des infrastructures de recherche, par exemple le maintien des conditions climatiques optimales des laboratoires et des systèmes essentiels pour la réalisation des activités de recherche. En 2023-2024, un montant de 349 384 \$, ou 36 % de la subvention du FSR, a été affecté aux coûts de fonctionnement des installations de recherche.

En termes des ressources en matière de recherche, l'appui aux bibliothèques constitue la totalité des dépenses 2023-2024 inscrites dans cette catégorie, soit 195 235 \$, ou 20 % du montant de la subvention du FSR. Ces dépenses sont essentiellement constituées des frais d'acquisition et d'abonnement aux bases de données et aux ressources dont bénéficient le corps professoral et la population

étudiante ainsi que des coûts de fonctionnement des bibliothèques des trois campus de l'Université de Moncton.

La subvention du FSR a un impact important sur la gestion et l'administration des activités de recherche à l'Université de Moncton, car elle sert à défrayer une partie des salaires et des avantages sociaux du personnel qui assure le soutien administratif et technique aux chercheuses et chercheurs, ainsi que les suivis exigés par les organismes de financement. Le Vice-rectorat adjoint à la recherche et le Service des finances des trois campus sont les principaux bénéficiaires de la subvention du FSR, mais aussi le service des achats et des ressources humaines. Ce personnel appuie les titulaires de subventions, entre autres, dans la préparation des demandes de subvention et l'administration judicieuse des fonds de recherche. En 2023-2024, 30 % de la subvention du FSR (295 114 \$) a été affecté à cette catégorie de dépenses.

Dans la catégorie relative aux exigences réglementaires et aux normes d'agrément, les investissements de la subvention du FSR ont permis d'assurer la conformité réglementaire des projets de recherche, notamment le processus d'approbation éthique des projets de recherche, la mise en application des règlements en matière de santé et sécurité au travail et le soutien technique pour le soin des animaux. En 2023-2024, les dépenses de cette catégorie s'élevaient à 37 500 \$, ou 4 % de la subvention du FSR.

La subvention du FSR continue d'avoir un impact très important sur la gestion de la propriété intellectuelle (PI), la mobilisation des connaissances et la protection de la recherche contre les risques à l'Université de Moncton. En 2023-2024, elle a contribué 97 165 \$ (10 % de la subvention) au fonctionnement et au maintien des activités du [Bureau de soutien à l'innovation](#), dont le mandat est le soutien à l'ensemble de l'entreprise de la recherche et aux partenariats qui en découlent. Les questions de PI sont omniprésentes dans tout le cycle de la recherche, de la planification des besoins en financement jusqu'à la valorisation des découvertes et le transfert des connaissances issues de la recherche.

L'allocation 2023-2024 de 1 476 \$ pour la sécurité de la recherche a permis au personnel du Bureau de soutien à l'innovation de développer et de mettre en œuvre un outil d'évaluation du risque en matière de sécurité de la recherche utilisé lors de la révision interne de demandes de subvention et de faire la promotion d'un atelier virtuel sur la sensibilisation à la sécurité.